



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 6
Commune de Pleaux

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-0892 du 2 Avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du CANTAL aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,
- Vu l'avis favorable de la mairie de Pleaux
- Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Corrèze
- Vu la consultation pour avis de la commune de Rilhac-Xaintrie
- Vu la consultation pour avis du service des transports de la région Auvergne Rhones-Alpes.
- Vu la demande de l'entreprise Bergheaud SAS

Considérant que pour réaliser les travaux de réfection de chaussée, pour assurer la sécurité des usagers de la route, d'interdire la circulation sur la RD6,

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC

ARRÊTE

Article 1 :

Les 25 et 26 juin 2025, la circulation sur la RD 6 sera interdite au niveau de l'épingle du Pont d'Aubos du PR58+653 au PR 58+724.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 6, 680, 237, dans le Cantal et RD 145 et 166 en Corrèze.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bergheaud.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Pleaux.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise Bergheaud
- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- l'antenne de Mauriac

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

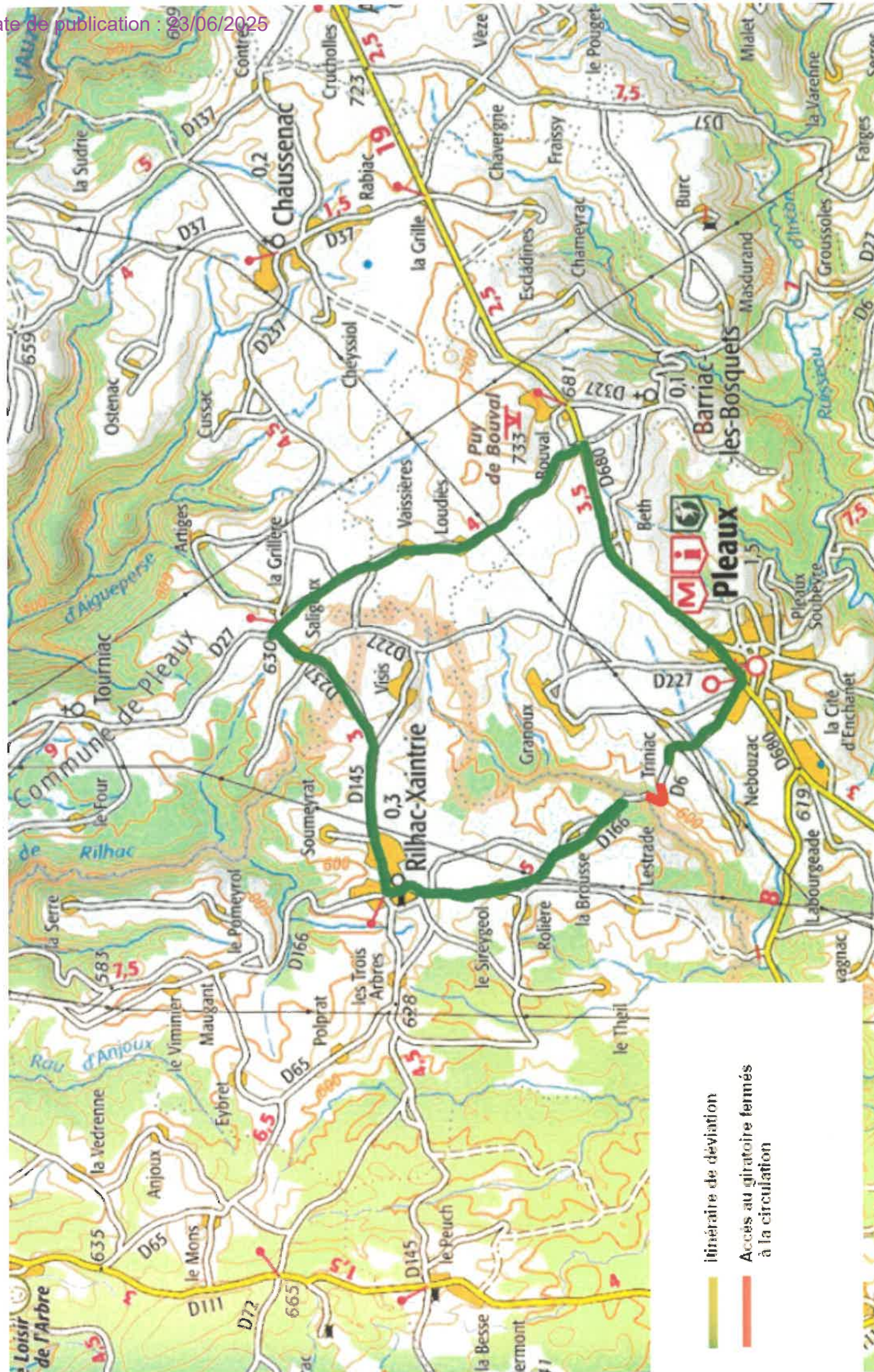
- La Mairie de Pleaux
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : 23/06/2025

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABRÈGUE



Fabrice Bouscatier

De: Fabrice Bouscatier
Envoyé: mardi 17 juin 2025 08:00
À: 'transports15@auvergnerhonealpes.fr'; 'francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr'; 'rilhac-xaintrie@mairie19.fr'; Mairie PLEAUX; 'FARGES David'
Objet: déviation RD6 (Pleaux) PR58
Pièces jointes: 20250617 plan déviation RD6 épingle PR58.png

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réfection des enrobés sur la RD6 PR58+653, la route sera fermée à la circulation du 25 au 26 juin 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD6, 680, 27, 237 via la Grillère et Salligoux dans le cantal, puis la RD146 et 166 via Rilhac-Xaintrie en Corrèze. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Fabrice Bouscatier

De: Mairie PLEAUX
Envoyé: mercredi 18 juin 2025 10:46
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Demandes d'avis déviations RD2 - RD6 - RD302

Bonjour Monsieur Bouscatier,

Suite à vos demandes d'avis pour des déviations devant être mises en place à l'occasion de la réalisation de travaux de réfections de chaussées et d'enrobés, la commune de PLEAUX donne **UN AVIS FAVORABLE** à l'ensemble des déviations envisagées.

Bien cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr



Fabrice Bouscatier

De: FARGES David <dfarges@correze.fr>
Envoyé: mercredi 18 juin 2025 10:50
À: Fabrice Bouscatier
Objet: TR: déviation RD6 (Pleaux) PR58
Pièces jointes: 20250617 plan déviation RD6 épingle PR58.png

Bonjour,

Avis favorable du Département de la Corrèze.

DAVID FARGES

*Chef de service - Direction des Routes - Service Appui au Pilotage
Conseil Départemental de la Corrèze*

05.55.93.71.74 / 07.85.40.72.42

dfarges@correze.fr

www.correze.fr - www.facebook.com/departementcorreze



De : SOURIE Mickael <msourie@correze.fr>
Envoyé : mercredi 18 juin 2025 09:34
À : FARGES David <dfarges@correze.fr>
Objet : TR: déviation RD6 (Pleaux) PR58

Bonjour David,

avis favorable

Merci

De : FARGES David <dfarges@correze.fr>
Envoyé : mardi 17 juin 2025 08:25
À : Routes - Midi Corrèzien - Vallée de la Dordogne <midi.co-val.dordogne@correze.fr>
Objet : TR: déviation RD6 (Pleaux) PR58

Pour avis en retour. Merci

DAVID FARGES

*Chef de service - Direction des Routes - Service Appui au Pilotage
Conseil Départemental de la Corrèze*

05.55.93.71.74 / 07.85.40.72.42

dfarges@correze.fr

www.correze.fr - www.facebook.com/departementcorreze



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

Envoyé : mardi 17 juin 2025 08:00

À : transports15@auvergnerhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr; rilhac-xaintrie@mairie19.fr;

Mairie PLEAUX <pleaux@wanadoo.fr>; FARGES David <dfarges@correze.fr>

Objet : déviation RD6 (Pleaux) PR58

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réfection des enrobés sur la RD6 PR58+653, la route sera fermée à la circulation du 25 au 26 juin 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD6, 680, 27, 237 via la Grillère et Salligoux dans le cantal, puis la RD146 et 166 via Rilhac-Xaintrie en Corrèze. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER

Coordinateur Territorial Mauriac

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08

fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés